



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/866

Congrégation des Missions Africaines - Province de Lyon - Modification des statuts

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/866 - CONGREGATION DES MISSIONS AFRICAINES -
PROVINCE DE LYON - MODIFICATION DES STATUTS
(SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON -
DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 9 mars 2021, M. le Préfet du Rhône m'informe que la Congrégation des Missions Africaines - Province de Lyon, dont le siège est situé 150 cours Gambetta à Lyon 7^{ème}, a demandé la modification de ses statuts.

En vertu du parallélisme des formes, cette procédure est la même que celle prévue par l'article 21 du décret du 16 août 1901 pour la reconnaissance légale des congrégations, ce qui signifie que l'avis du Conseil municipal de la commune siège est requis.

Vu l'article 21 du décret du 16 août 1901 ;

Vu le courrier de M. le Préfet en date du 9 mars 2021 ;

Vu lesdits statuts ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de la Congrégation des Missions Africaines - Province de Lyon, sise 150 cours Gambetta à Lyon 7^{ème}.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET